

6. Sans pouvoir constater le nombre ni la classification des terres, aux termes de la question proposée par le Comité, faute de renseignemens suffisans, je crois entrer dans le sens du dit Comité en assurant; Premièrement, qu'il y a très peu de terres au-dessous de la proportion ordinaire. Deuxièmement, qu'il y en a beaucoup qui excèdent cette proportion, et qui ne pourroient être sous divisées, soit à raison des vastes circuits de deux grandes Rivières, qui, traversant toute la Seigneurie dans sa longueur au milieu de terres fort élevées, causent des excavations et des ravines énormes, en arrachant beaucoup de terrain à la culture.

7. Le nombre total des dix dernières années se monte pour les naissances à 1342, pour les Sépultures à 671, et pour les Mariages à 169.

8. On peut compter 100 jeunes garçons, et 160 filles de l'âge demandé.

9. Quoique les deux cinquièmes soient encore à établir, néanmoins on ne pourroit guères y trouver que 300 établissemens par les raisons alléguées dans la seconde partie de la sixième réponse.

10. Il n'y a point de chemin dans les lieux à concéder, quoique le terrain ait été arpenté dans toute l'étendue de la Seigneurie.

11. Les premiers Actes contenus dans les Régîtres de la Paroisse sont de l'année 1716, il y avoit donc des terres établies dès ce tems-là. Les premières Concessions ouvertes sur la Rivière étoient d'une pointe à l'autre, et comprenoit jusqu'à douze, et même quinze arpens de front sur trente de profondeur, pour une modique rente. Les concessions subséquentes et antérieures à 1759, sur la proportion de trois arpens de front sur 25, 30 ou 40 de profondeur étoient chargées d'un ou de deux sols tournois par arpent, et un ou deux chapons par terre. Enfin les concessions ouvertes depuis une trentaine d'années ont été chargées d'une pinte de bled outre deux sols par arpent.

12. La Seigneurie est bornée aux Townships. Il ne seroit pas difficile de trouver dans la Paroisse une centaine de jeunes gens disposés et en état de faire de nouveaux établissemens soit sur les terres non-concédées de la Seigneurie, pourvu qu'il y eût des chemins ouverts, soit dans les Townships voisins, s'il y avoit plus d'avantages, et pourvu que les obstacles dont-il sera parlé dans la dernière réponse fussent levés.

13. Il paroît que le manque de chemins, l'augmentation des rentes et les frais de dessèchemens qu'il faudroit faire pour mettre en valeur les terres à concéder, ont été les principaux